

0650019T
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE JEAN JAURES
974 AVENUE DE PAU
65700 MAUBOURGUET
Tel : 0531743225

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 58

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2026

Réuni le : 23/06/2026

Sous la présidence de : Christine Campays

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention pour l'organisation de l'activité échecs en 2026-2027

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

CONVENTION D'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ « ÉCHECS » ANNÉE SCOLAIRE 2026 / 2027

Entre :

Le collège Jean Jaurès, situé à 974 avenue de Pau - 65700 MAUBOURGUET, représenté par Mme CAMPAYS Christine , Principale désigné « structure scolaire »

Et

Le club d'échecs « L'échiquier Vicquois », situé rue Pierre Trouillé - 65500 Vic en Bigorre, représenté par Mme MOSSET Nathalie, Présidente

- **ARTICLE 1**

Une activité « Échecs » est organisée dans les locaux de la structure scolaire, dans les conditions énoncées ci-après

- **ARTICLE 2**

L'Echiquier Vicquois met à la disposition de la structure scolaire un animateur d'échecs expérimenté et éducateur sportif, en vue d'assurer l'enseignement du jeu d'échecs et l'animation de la pratique de ce jeu auprès des élèves de la structure scolaire en présence d'un enseignant d'E.P.S

- **ARTICLE 3**

Cette activité se déroulera chaque Mardi de 13 heures à 14 heures au collège Jean Jaurès

Soit 1 heure hebdomadaire à compter du 06/10/2026 pour 22 séances

Les jours/horaires peuvent être modifiés d'un commun accord.

- **ARTICLE 4**

La structure scolaire met une salle à disposition pour les interventions du formateur ainsi que pour d'éventuels événements, tournois...

La structure scolaire s'engage à permettre le stockage sécurisé du matériel fourni par l'Echiquier Vicquois

- **ARTICLE 5**

L'animateur de l'Echiquier Vicquois s'engage à respecter les réglementations applicables dans l'établissement, et plus particulièrement celles sur la sécurité.

Il s'engage à respecter les conditions d'accès aux locaux fixées par l'établissement.

- **ARTICLE 6**

Le coût horaire des interventions s'élève à **35 euros**

Une facture sera établie par l'Echiquier Vicquois chaque fin de période (de vacances à vacances) et déposée sur Chorus Pro.

Le paiement sera opéré dans les 30 jours suivants la réception de la facture sur Chorus.

- **ARTICLE 7**

L'Echiquier Vicquois possède un contrat d'assurance, auprès de la compagnie MAIF, qui couvre l'ensemble des risques liés à la conduite de l'activité dans l'enceinte de l'établissement.

- **ARTICLE 8**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

Elle peut être interrompue à tout moment par le chef d'établissement pour non respect d'un des termes de cette convention ou pour nécessité impérieuse par l'une des deux parties.

Fait à Vic en Bigorre, le

**La représentante de la structure scolaire
et présidente de l'association sportive**

Mme Christine CAMPAYS

**La présidente de l'échiquier
Vicquois**

Mme Nathalie MOSSET